

Notice d’utilisation du téléservice de préinscription en ligne

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande de préinscription à l’examen d’aptitude pour l’accès à l’emploi de secrétaire général. En cas d’inexactitude ou de formulaire incomplet, nous serons dans l’impossibilité de traiter votre demande.

1. Accès à la plateforme

Pour accéder à la plateforme de préinscription en ligne vous devrez utiliser l’adresse suivante :

https://examensaptitude.apcma.fr/commencer/2017_s1_inscription_examen_sg

2. Connexion

Vous avez deux possibilités pour vous connecter :

- se connecter avec FranceConnect
- s’inscrire avec une adresse mail et un mot de passe

3. Informations relatives au dépositaire

- civilité
- nom
- prénom
- date de naissance
- nom d’usage
- lieu de naissance
- adresse mail
- numéro et nom de la voie
- code postal
- commune
- téléphone

4. Liste des documents à numériser et à joindre à la demande de préinscription

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- photo récente
- carte d’identité ou carte de séjour en cours de validité
- diplôme/s
- justificatif de réussite des épreuves écrites
- justificatif du critère mentionné à l’article 8 de l’annexe III du statut du personnel des CMA
- dossier de dispense à examiner par le comité de sélection
- attestation justifiant le statut de cadre
- justificatif pour les fonctionnaires de catégorie A
- justificatif d’une expérience significative et d’au moins cinq ans dans les fonctions de dirigeant

5. Liste des pièces à envoyer par voie postale uniquement (cachet de la poste faisant foi) :

- un extrait n°3 de casier judiciaire (datant de moins de 3 mois)
- un chèque de 95 € de droits d’inscription (à libeller à l’ordre de l’APCMA)

6. Numéro de dossier

Un numéro de dossier sera attribué en ligne. Il s’agit d’un numéro permettant l’identification de votre demande. Ce numéro vous sera demandé lors du traitement de votre demande de préinscription en ligne.

7. Fonctionnalités

7.1. « Enregistrer un brouillon »

Avant de soumettre votre dossier au traitement vous avez la possibilité de cliquer sur le bouton « enregistrer un brouillon ». Vous pouvez modifier ou compléter les informations et les documents à joindre.



7.2. « Soumettre mon dossier »

Une fois que vous avez cliqué sur le bouton « soumettre mon dossier », les informations et les documents ne pourront plus être modifiés. Votre dossier sera instruit avec les éléments enregistrés.

8. Conservation des données

En application du décret n°2016-685 du 27 mai 2016, les données à caractère personnel seront conservées pendant une durée de deux ans.

9. Traitement des données personnelles

Conformément à la loi du n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, le téléservice a fait l’objet d’une déclaration à la CNIL.

Le traitement des données à caractère personnel présents sur le téléservice font l’objet d’un traitement déclaré à la CNIL et mis en œuvre par l’APCMA, en sa qualité de responsable de traitement.

Ces traitements de données à caractère personnel ont pour finalités :

- la préinscription à l’examen d’aptitude pour l’accès à l’emploi de secrétaire général
- la présentation des dossiers pour la recevabilité et la participation à l’examen

10. Droit de rectification

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l’informatique et aux libertés, les personnes concernées peuvent, à tout moment, accéder aux informations les concernant et faire rectifier les données inexactes.

Ces droits d’accès et de rectification peuvent s’exercer selon le cas :

- en ligne ou auprès de l’APCMA à l’adresse suivante : examensaptitude@apcma.fr
- par lettre simple en écrivant à l’adresse suivante : service DG examens d’aptitude, 12 avenue Marceau, 75008 PARIS

